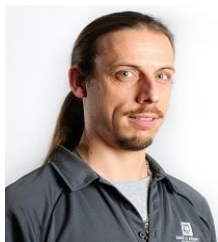


Délégué en Chef & Adjoint

514 254-6000 poste:6317

Délégué en Chef



***Définition des tâches du délégué en chef et de son adjoint.**

Telle qu'elle a été adoptée par l'exécutif du STSAQ le 6 novembre 1988. Nous pensons qu'une définition de ce genre évitera dorénavant les chevauchements et imprécisions qui avaient été identifiés par les syndiqués-es.

Dans l'application de tous les jours le délégué en chef relève du président.

*** Les tâches consistent en ce qui suit :**

Adjoint Soir



Voit à l'application de la convention collective; On entend par application, s'assurer que l'esprit ou l'interprétation des clauses sont en rapport avec les intentions et les revendications amenées par le syndicat lors des séances de négociations.

Voit à la procédure de règlement de grief, particulièrement en ce qui concerne l'enquête, les comités de griefs, le paiement desdits règlements, de même que les réponses aux membres.